



Une LPM de renouveau



LABEL

**« UTILISÉ PAR LES ARMÉES
FRANÇAISES »**

**Favoriser l'accès des PME et ETI à de nouveaux
marchés, en particulier à l'exportation**

QUELLE ORIGINE ?

Le 30 mai 2018, la ministre des Armées, Mme Florence Parly, a présenté le plan « Action PME ». S'adressant à toutes les start-ups, PME et ETI innovantes et performantes qui souhaitent contribuer à la réussite et l'équipement des armées, ce plan repose sur 21 mesures concrètes.

QUEL INTÉRÊT ?

• La création d'un label « Utilisé par les armées françaises » au profit des PME et ETI qui contribuent à l'équipement et au soutien des armées, est l'une de ces mesures concrètes. Délivré par le ministère des Armées, il atteste la mise en service, au sein des armées françaises, d'un matériel commercialisé par une micro entreprise, une PME ou une ETI.

- Le label reconnaît le haut niveau de technicité et de performance de ces entreprises françaises.

QUELS OBJECTIFS ?

- Assurer que les grands groupes titulaires des marchés de défense soient exemplaires dans leur relation contractuelle avec les PME sous-traitantes
- Garantir une marque de crédibilité à l'export pour les entreprises françaises de défense
- Favoriser l'accès des PME et ETI à de nouveaux marchés, principalement étrangers

QUEL CALENDRIER ?

Les premiers labels « Utilisé par les armées françaises » ont été délivrés par le ministère des Armées lors de l'édition 2019 du salon du Bourget.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**